

CT SPIP du 4 janvier : Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Ce CT de repli est convoqué dans un contexte sanitaire de nouveau fortement dégradé et où les mesures et annonces, depuis le 28 décembre, se multiplient sur l'ensemble du territoire et dans tous les secteurs.

Voilà bientôt deux ans que nous subissons cette crise sanitaire sans précédent, qui met à mal aussi bien nos libertés que les collectifs de travail. Vos agents n'ont eu de cesse de démontrer leur engagement à maintenir un service public de qualité, une continuité de service malgré une administration pénitentiaire toujours aussi prompte à ne rien anticiper, à ne jamais prendre de mesures suffisantes pour protéger ses agents et les publics dont elle a la charge et même pire, à être toujours moins-disant que ce que le gouvernement ou le Secrétariat Général du Ministère de la Justice prônent.

Alors qu'on pouvait espérer que la DAP ait tiré les leçons des vagues précédentes et ait à cœur d'assurer la sécurité et la santé de ses personnels, il semble qu'il n'en soit toujours rien.

Un jour sans fin...encore et toujours ;

Alors que le nombre de contaminations atteint des records, alors que les clusters en établissements n'ont jamais été aussi nombreux ; alors que le nombre de personnes détenues ne cesse d'augmenter, pour la DAP, « circulez y'a rien à voir ».

La note DAP du 29 décembre 2021 en est la parfaite illustration puisqu'elle se cantonne à rappeler les règles sanitaires applicables. A croire que les agent.e.s ne les ont pas assimilées au bout de deux ans.

Seule mesure annoncée en termes d'organisation de service pour les SPIP : le télétravail obligatoire à raison de 2 jours par semaine pour les CPIP et les DPIP et 3 jours pour les personnels administratifs si les fonctions sont télétravaillables, et ce alors même que les consignes fonction publique fixent 3j minimum voire 4. En somme, rien de plus qu'en période « normale » (si tant est que l'on ait connu des périodes normales depuis 2 ans) puisque pour la DAP l'activité est normale et ne doit subir aucun aménagement, aucune restriction.

La CGT IP le dit et le redit, le télétravail en situation exceptionnelle, comme celle annoncée pour les trois semaines à venir (au minimum), est une modalité de gestion de la crise afin que les personnels se côtoient le moins possible et de fait pour diminuer le risque de contamination généralisée et donc de désorganisation complète des services. Là encore, il serait bon qu'au bout de 2 ans, la DAP assimile enfin la différence entre besoin d'éloigner les personnels du service pour leur protection et celle du public tout en maintenant une continuité de service et télétravail au sens strict qui est une modalité de travail sollicitée par un agent pour des tâches précises. A objectif différent, conditions et modalités différentes.

Pour le reste aucune activation des PCA, ou aucune consigne visant à penser des organisations de service de crise...

Aucune mesure de précaution pour éloigner les agents et ainsi éviter le brassage entre eux. Aucune mesure pour éviter que les personnes suivies ne se présentent ou soient reçues en entretien afin d'éviter qu'ils ne propagent le virus ou ne se fassent contaminer.

Aucune consigne pour limiter les déplacements des agent.e.s chargé.e.s de la surveillance électronique, des placements TIG.

Aucune mesure à l'égard de l'accueil des élèves et stagiaires, dans les services comme en prévision de leurs regroupements à l'ENAP.

Aucune mesure, une nouvelle fois, pour les personnels vulnérables.

Aucune mesure tendant à réduire la population carcérale (numerus clausus, sortie anticipée) malgré les prisons surpeuplées et où la promiscuité n'a d'égal que la multiplication des clusters.

Non, à la DAP, deux ans après, nous en sommes toujours au même stade. Seule compte l'image d'une administration imperméable au virus, maintenant coûte que coûte une activité dite « normale » au mépris de la santé et de la sécurité de tout un chacun et d'une cohérence face à la situation sanitaire.

Mais en dehors de la DAP, si tant est qu'elle y croit elle-même, qui y croit ? Personne.

Cette inertie ou ce déni de l'Administration, est d'autant moins compréhensible que la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a alerté publiquement quant aux mesures à prendre d'urgence, tout comme la CGT IP a interpellé la DAP et a fait porter ce point à l'ordre du jour de ce CT (faute de quoi le sujet n'aurait pas été évoqué par l'administration).

Il n'est bien évidemment pas question de mettre à l'arrêt les SPIP mais de prendre les mesures pour organiser les services en tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire, tout en préservant la santé des personnes confiées, qu'elles le soient en MF ou en MO, des agent.e.s ou de leur famille. Là rien ne se passe, encore et toujours.

Il apparaît une nouvelle fois utile de le marteler : il est de la responsabilité de l'employeur de garantir la santé et la sécurité de ses agents. Cette responsabilité n'est pas optionnelle elle est légale !

Puisque la DAP ne témoigne d'aucune initiative en la matière, la CGT IP la contraindra une nouvelle fois. Elle l'a déjà fait devant le Conseil d'État il y a un peu plus d'un an pour protéger les personnels vulnérables. Elle le fera encore chaque fois qu'il sera nécessaire pour protéger les agent.e.s et les publics qui nous sont confiés.

Nous aurions également pu évoquer dans cette déclaration l'objet même de ce CT SPIP de repli, dédié à la prise en charge des personnes détenues radicalisées. Nous aurions ainsi pu dénoncer une nouvelle fois le mépris (même si le terme vous déplaît, c'est une réalité) pour le dialogue social, la concertation ou encore le rôle de cette instance. Le décret n'a pas bougé d'un iota malgré des observations présentées, des écueils relevés lors de la réunion de travail ou du CT précédent (qui rappelons-le a d'ailleurs abouti à un vote unanime contre le texte de la part des organisations syndicales). Aucune modification n'a été apportée au texte puisqu'encore et toujours à la DAP il ne s'agit pas de coconstruire mais d'avancer coûte que coûte, œillères solidement attachées.

Nous aurions pu encore évoquer le fiasco du passage au RIFSEEP pour les CPIP avec des DISP qui n'appliquent ni le bon montant, ni ne mettent en œuvre correctement l'IFSE.

Nous aurions tout autant pu évoquer l'absence de taux de promotion pour les CPIP alors que l'examen professionnel a déjà été organisé et que les candidats restent en attente de résultats à une échéance hypothétique.

Nous aurions enfin pu évoquer l'absence de valorisation des personnels administratifs pour lesquels la DAP ne prend pas la peine de porter et d'inciter à la mise en œuvre d'un plan de requalification pourtant validé au niveau ministériel ou encore une réforme pour les DPIP menée sans grande conviction, pire, sans autre ambition que celle d'une étiquette symbolique.

Vous le voyez monsieur le Président, les sujets sont nombreux mais le même constat s'impose inlassablement : la DAP ne se soucie ni des SPIP, ni des agent.e.s qui les composent, peu importe leur corps d'appartenance. Elle ne se soucie que de son image et des orientations de quelques un.e.s, peu importe que cela soit préjudiciable à l'identité professionnelle des personnels des SPIP, à leurs conditions de travail, ou aujourd'hui de nouveau à leur santé.

En ce début d'année, temps s'il en est propice aux bonnes résolutions, il serait de bon ton que la DAP témoigne d'une prise de conscience de ces écueils maintes et maintes fois dénoncés et agisse enfin dans l'intérêt des SPIP et des agent.e.s qui les composent.

La CGT Insertion Probation

UFSE-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com
<http://www.cgtspip.org/>